

Communiqué de presse

La coopération de DANZER avec swisspeace démarre avec succès

Baar (Suisse), 23/07/2013 – La procédure convenue avec Forest Stewardship Council® (FSC®) pour remplir les conditions d'une ré-association éventuelle de Danzer avance rapidement. En Juin 2013, un contrat a été signé avec l'institut de recherche sur la paix 'swisspeace' visant à poursuivre la coopération. Les premières mesures ont déjà été mises en œuvre.

Jusqu'en Décembre 2013, les mécanismes de résolution des conflits existants seront contrôlés et des améliorations potentielles appliquées. Les résultats du processus seront en outre vérifiés par un auditeur indépendant. Grâce à cette procédure, DANZER met l'accent sur sa politique en faveur du développement durable et sa responsabilité sociale.

Le contrat avec swisspeace a été signé le 13 Juin 2013 à Baar (Suisse) et comprend un planning précis des tâches allant jusqu'à la fin de l'année. Dans la première étape, l'institut de recherche sur la paix vérifie la mise en œuvre des engagements sociaux convenus avec les habitants de Yalisika et répertoriés dans le *cahier des charges*. Un rapport d'avancement doit être présenté d'ici fin Août. Dans un même temps, la vérification du mécanisme de résolution des conflits aura débuté. Swisspeace doit élaborer un rapport d'expertise d'ici fin Octobre contenant des exigences concrètes visant à améliorer le processus existant. Ces dernières seront appliquées par DANZER puis testées par swisspeace. Par ailleurs, un audit des résultats sera effectué par une partie tierce indépendante. « Nous avons opté pour cette approche ambitieuse car nous sommes convaincus qu'ainsi, nous renforcerons durablement la réputation de FSC » a déclaré Hans-Joachim Danzer, PDG de la société DANZER AG. « Ce processus est fidèle au plan établi et d'ici fin 2013 nous voulons mettre en place les mesures qui ont été fixées afin de remplir les critères de ré-association au FSC. »

Application du cahier des charges dans les délais impartis

Déjà en Mai 2013, l'ancienne filiale de DANZER, SIFORCO, avait, avec les habitants de Yalisika, signé et clarifié les éléments du contrat, dans lequel les obligations sociales de l'ancienne filiale de DANZER SIFORCO étaient une nouvelle fois détaillées. La livraison de matériaux de construction a été convenue et les salaires pour les travailleurs locaux qui seront en charge de la construction des aménagements promis ont été fixés. Les matériaux ont déjà été achetés par SIFORCO et envoyés par bateau en direction de la ville district congolaise de Bumba. Les 150 tonnes de matériau doivent arriver fin Juillet pour être aussitôt remis aux habitants de Yalisika. Lors des discussions avec la population, le principe fondamental du 'CLIP', consentement libre, informé au préalable a été appliqué (« Free, prior and informed consent »).

Démarrage du contrôle des mécanismes de résolution des conflits

En Juillet 2013, les grandes lignes du processus de contrôle des mécanismes de résolution des conflits en cours ont été définies lors d'une réunion commune de DANZER avec swisspeace. Dans la première étape, l'institut de recherche sur la paix mènera des discussions du 19 au 29 Août en République du Congo. Outre les entrevues avec des politiciens et des représentants de la société civile, des discussions avec l'IFO (Industrie Forestière d'Ouessou) sont également prévues. Les entrevues et autres études d'impact seront abouties d'ici Octobre 2013 et seront partie intégrante d'un rapport d'expertise incluant des recommandations concrètes. DANZER mettra aussitôt en place ces dernières. « Nous

attendons des analyses de swisspeace, qu'elles nous livrent des recommandations détaillées, qui nous permettront d'améliorer nos processus », a déclaré Hans-Joachim Danzer. « Nous sommes d'ores et déjà leader en matière de développement durable et de responsabilité sociale au sein de notre secteur d'activités. Grâce au processus amorcé, nous voulons conforter la confiance que les clients ont en DANZER. »

Contexte de la procédure convenue avec FSC

Le 21 Mai 2013, FSC a décidé de suspendre la certification de DANZER et de sa filiale. L'arrangement visant à une possible ré-association de DANZER résulte d'un consentement mutuel. Parallèlement le processus convenu avec swisspeace a été défini et sa mise en place est en cours de réalisation.

DANZER a décidé de faire réaliser des audits conformes aux normes FSC y compris durant la période de suspension de la certification FSC. Ceci afin de s'assurer que le respect des standards FSC, en vue d'une ré-association brigüée par DANZER, pourra rapidement être confirmé conformément à une certification en règle.

Contact :
media@danzer.com